

Municipalité

N° de téléphone : 021 781 17 17

La Municipalité de Forel (Lavaux)
au Conseil communal de
1072 Forel (Lavaux)

Préavis municipal No 1/2011

Préavis municipal concernant le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie "Les Confréries - Grand Champ" avec demande de crédit

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Notre réseau communal de distribution d'eau potable a été mis en place entre 1928 et 1930.

A ce jour, quelques tronçons d'origine sont encore en service pour permettre d'utiliser gravitairement l'eau de nos sources des Charbonnières.

De nombreuses réparations ont été nécessaires au maintien de ces conduites qui, aujourd'hui, n'offrent plus les garanties suffisantes d'approvisionnement et de défense incendie.

2. TRAVAUX PROJÉTÉS

La nouvelle conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie est prévue en polyéthylène soudé PE 100 - PN 16, Ø extérieur 180 mm / Ø intérieur 147.2 mm conformément au PDDE. Le nouveau tracé débute à la borne-hydrante n° 105 au bord de la Route de Mollie-Margot, traverse cette dernière et longe le bord du Chemin "En Forel" jusqu'au bâtiment n° 317. Ces dispositions permettent de ramener toutes les vannes privées et de réseau, actuellement en plein champ, au bord de chaussée. Sur ce tronçon, un seul bâtiment (ECA n° 325) subira une transformation intérieure pour permettre un raccordement depuis la chaussée.

La nouvelle conduite passera ensuite entre les bâtiments n° 317 et 319, appartenant au même propriétaire, puis dans les parcelles n° 152 et 153 se situant en parallèle avec les collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées présents sur ce tronçon, jusqu'au bas du chemin débouchant sur la Route de Grandvaux. De là, un coude à 90° longera la Route cantonale dans les prés des parcelles n° 123 et 125. Une fouille et la pose d'une conduite de 2" traverse la parcelle n° 164 pour rejoindre la chambre de vannes des bâtiments 312, 521 et 599a. Une fouille et la pose d'une conduite de 2" doit être également exécutée à travers les parcelles n° 165 et 150 pour relier l'ancienne conduite. Un tubage dans cette dernière va permettre de relier les 3 vannes alimentant les bâtiments 310, 311 et 687. Ceci évitera le désagrément de passer à travers les nouveaux aménagements extérieurs au Nord de ces propriétés.

Le passage du ruisseau du Grenet sera entrepris à l'aide d'un forage dirigé sur une longueur d'environ 60 m. La nouvelle conduite sera ensuite prolongée 30 m plus à l'Ouest pour se raccorder sur la conduite existante en fonte Ø 125 mm, avant la chambre réductrice de pression.

Toutes les bornes-hydrantes existantes seront remplacées par des modèles à prise centrale Ø 75 mm Storz et repositionnées en accord avec le SDIS.

Swisscom SA et la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA profiteront de ces travaux pour compléter leur réseau ou remplacer leurs conduites. Ils participeront au prorata au financement des travaux de la fouille commune.

3. COÛTS

Le montant total des travaux est estimé à environ CHF 579'500.--. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs conseils qui travaille régulièrement pour la Commune. Il est établi sur la base de soumissions rentrées. Il s'établit de la manière suivante :

1.	Appareillage	CHF	160'080.00
2.	Génie civil – fouille dans route communale	CHF	104'020.00
3.	Génie civil – fouille dans pré	CHF	155'640.00
4.	Forages dirigés	CHF	50'000.00
5.	Frais administratifs et techniques	CHF	57'000.00
6.	Prestations géométriques	CHF	4'000.00
7.	Déduction participation CIGG SA	- CHF	40'000.00
8.	Déduction participation Swisscom SA	- CHF	7'000.00
7.	Divers et imprévus, 10 % environ :	CHF	<u>52'835.00</u>
	Total HT:	CHF	536'575.00
	TVA 8 % :	CHF	<u>42'925.00</u>
	Total TTC:	CHF	579'500.00

En ce qui concerne le remplacement de conduites, les subventions de l'ECA, sont allouées sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant de travaux relatif à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées. La Commune peut donc s'attendre à une subvention d'environ CHF 90'000.--. Le service de l'eau étant soumis à la TVA, une part de celle-ci pourra être récupérée (sauf sur la part subventionnée).

4. FINANCEMENT ET ÉVOLUTION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT

Cet objet étant totalement attribué au service de l'eau, il sera financé par ce dernier au moyen d'un emprunt à court terme d'un maximum de CHF 500'000.-- renouvelable d'année en année avec un amortissement minimal de CHF 20'000.-- par an, puis le moment venu, consolidé par un emprunt ferme avec amortissement minimum de CHF 20'000.--. Le solde sera financé par la liquidité courante.

Ce crédit est compris dans le plafond d'endettement accepté par le Conseil communal.

Préavis	Date		Emprunts			Plafond
			Contractés	Accordés	Prévus	Solde
	01.01.2011	Total	fr. 8'868'454.10			fr. 2'531'545.90
4/2010	22.04.2010	Garderie Crescendo		fr. 300'000.00		fr. 2'231'545.90
6/2010	24.06.2010	Epuration Mau Paccot		fr. 360'000.00		fr. 1'871'545.90
7/2010	24.06.2010	Passage de la source		fr. 120'000.00		fr. 1'751'545.90
8/2010	30.09.2010	Achat de machines voirie		fr. 150'000.00		fr. 1'601'545.90
1/2011		Remplacement conduite Les Confréries-Grand Champ			fr. 500'000.00	fr. 1'101'545.90
3/2010	22.04.2010	Plafond d'endettement 2006/2011				fr. 11'400'000.00

5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUUX)

Vu le préavis municipal n° 1/2011,
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits "Les Confréries" et "Grand Champ";**
- 2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de CHF 579'500.-- selon le point 4 ci-dessus.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Annexe : 1 plan

Admis en séance de Municipalité du 14 février 2011.

Municipal responsable : M. Pierre-Alain Colomb, municipal